



Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

**Réunion de Bureau**  
**CCPHB - 33 Cours des Fossés- Honfleur**  
**Lundi 6 décembre 2021 à 17h30**

**Procès-verbal**

L'an deux mil vingt et un, le 6 décembre, à 17h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en son siège – 33, Cours des Fossés – HONFLEUR.

**Etaient présents** : Michel LAMARRE, Christophe BUISSON, Sylvain NAVIAUX, Michel BAILLEUL, Allain GUESDON, Jean-François BERNARD, Marie-France CHÂRON, Martine HOUSSAYE.

**Absent et excusés** : Alain FONTAINE, Didier DEPIROU.

---

**Sujets soumis à délibérations**

**Convention d'objectifs et de moyens avec la Caisse d'Allocations Familiales**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens annexée au présent document ;

**DONNE** mandat au Président pour signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**SPANC : Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif -Autorisation de versement des subventions**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,**

**DECIDE** d'attribuer les aides dans les conditions exposées,

**SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour une aide, pour 150 installations jusqu'à la fin 2024 (soit 50 dossiers par an) ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

**Consultation à lancer : études géotechniques dans le cadre du projet de construction d'une déchèterie sur la commune de Honfleur**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,**

**DECIDE** de lancer une consultation selon une procédure adaptée pour les études géotechniques dans le cadre du projet de construction d'une déchèterie sur la commune de Honfleur ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à attribuer le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres qui seront préalablement fixés dans le dossier de consultation des entreprises ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude, la conception et le suivi d'une opération de viabilisation de lots au sein d'une zone d'activités économiques – déclaration sans suite et relance consultation**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,**

**DECIDE** de déclarer sans suite la consultation pour une Mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude, la conception et le suivi d'une opération de viabilisation de lots au sein d'une zone d'activités économiques à la suite de l'évolution du besoin de la CCPHB ;

**DECIDE** de relancer une nouvelle consultation, selon une procédure adaptée, pour une Mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude, la conception et le suivi d'une opération de viabilisation de lots au sein d'une zone d'activités économiques selon le nouveau besoin de la CCPHB (Lot 9 divisé en 3 sous-lots) ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à attribuer le marché au candidat qui présentera l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres préalablement fixés dans le dossier de consultation des entreprises ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **Sujet soumis pour avis**

- Conventions de mise à disposition de personnel avec autres collectivités ;
- Suppression du budget annexe « Transport scolaire » ;
- Contrat de territoire départemental de l'Eure ;
- Lutte contre la pénurie de logements sur Honfleur – Instauration d'un régime de changement d'usage et soumission à déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune de toute location d'un meublé de tourisme ;
- Demandes de financement de projets de travaux de voirie par les communes d'Ablon et Conteville.

**Le bureau communautaire, après avoir pris connaissance des sujets listés ci-dessus, a émis, à l'unanimité, un avis favorable pour présenter les délibérations en conseil communautaire le 15 décembre 2021.**

### **Présentation et Information**

Le Projet Educatif Local 2022 -2025 à fait l'objet d'une présentation, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire le 15 décembre prochain.

Le plan de mobilité, quant à lui, a été abordé uniquement pour information.

---

Séance levée à 20h30